



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU EN
VISIOCONFÉRENCE ET À LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE LE 19 OCTOBRE 2023 À 19H00**

Personne(s) présente(s) :

M. François Boily, conseiller (visioconférence)
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
Mme Andrée Turenne

M. Joé Thériault, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal

4. Sujets

4.1 PIIA - Agrandissement - 127 et 131 chemin du Tour-du-Lac

5. Date de la prochaine réunion du CCU

6. Varia

6.1 Nomination des futurs membres du CCU

6.2 Normes architecturales

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion

1.1 La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:00.

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.1 L'ordre du jour est accepté.

3. Adoption du procès-verbal



3.1 L'adoption du procès-verbal est remise au prochain comité consultatif d'urbanisme.

4.1 PIIA - Agrandissement - 127 et 131 chemin du Tour-du-Lac

4.1 Le comité consultatif recommande **le report pour** la demande de permis 2023-00155, numéro de lot 1 496 994, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m². Le propriétaire de la résidence située 131, chemin du Tour-du-Lac veut faire l'agrandissement de sa résidence. La superficie du bâtiment aura 1042 m².

Les membres veulent connaître l'importance d'un critère prévu pour l'implantation de la résidence en un lien avec l'accessibilité visuelle des résidents. De plus, certains membres s'inquiètent sur certains arbres en façade.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

5.1. La prochaine réunion du CCU sera le 15 novembre 2023.

6 Varia

6.1 Nomination des futurs membres du CCU.

Selon les informations reçues, le conseil municipal est toujours responsable de trouver de nouveaux membres.

6.2 Normes architecturales

Récapitulatif des éléments mentionnés lors de la dernière rencontre. Vérification de points importants qui devraient être vérifiés par les membres pour l'amélioration des critères exigés pour certains projets.

7.1 Clôture de la réunion

7.1

Clôture de la réunion à 20:51.

Mme Marie Ignaczak, présidente

Mme Danielle Pelletier, secrétaire